

Des acquis qui vous aident au quotidien !

Le Conseil d'Administration d'octobre 2023 permet de faire le point sur les niveaux de dépenses de nombreuses prestations d'actions sociales, ainsi que sur le montant des contributions versées au CGOS comparées à l'année N-1.

Les effets notables à octobre 2023 :

Alors qu'il était prévu pour 2023 une hausse des contributions à hauteur de 2 %, les prévisions consolidées font apparaître une estimation proche en fin d'année de + 4,5 %. Cette augmentation pour FO n'est pas une surprise au regard de la fin des revalorisations du Ségur en année pleine et des revalorisations (insuffisantes) de la valeur du point d'indice liées à la forte inflation constatée.

Concernant les dépenses, la prestation ASASM (maladie) est en retrait de 4 % par rapport à 2022 soit une non-dépense attendu de 4M€. C'est la première fois qu'il est constaté pour cette prestation une inflexion sensible. Elle n'a cessé d'être en augmentation depuis sa création. En termes d'analyse, FO considère que l'effet maladie du COVID s'est atténué, que de nombreux agents en maladie ont démissionné, ou opté pour une rupture conventionnelle face aux conditions de travail déplorable de nos établissements. Néanmoins, cette baisse ne peut pas être extrapolée pour l'avenir car l'allongement du départ à la retraite voulu par le gouvernement et combattu par les OS, aura des effets importants sur la prestation maladie. En effet, nombre d'agents seront en maladie au moment du départ à la retraite puisque plus on est âgé au travail plus la probabilité d'être malade augmente.

La prestation départ à la retraite est, quant à elle, en forte augmentation, pour FO c'était attendu car certains agents attendaient les effets des reclassements de certaines grilles indiciaires obtenues par le Ségur de la santé. Le budget constaté en fin d'exercice devrait accuser un dépassement de plus 9 M€.

La congruence de l'augmentation importante des contributions et la baisse de certaines prestations (Maladie et PEEF) devraient conduire en fin d'exercice à un budget prévu en début d'année déficitaire de

-11M€, à un budget excédentaire de + 10M€ en fin d'exercice.

Après un bilan budgétaire déficitaire en 2022 de - 47 M€, l'excédent 2023 permettra au CGOS de reconstituer quelques réserves et d'aborder 2024 sous de meilleurs auspices.

Pendant le CA, FO a interpellé le ministère de la santé concernant la désindexation du taux des contributions (salaire différé), en rappelant que l'arrêté de décision était soi-disant imminent lors de l'intervention de la DGOS à l'AG du CGOS, mais force est de constater qu'il n'est toujours pas paru. FO a de nouveau insisté pour une parution immédiate afin que les 5 points d'indice d'augmentation pour l'ensemble des grilles prévues au 01/01/2024 ait un effet complémentaire de ressources pour le CGOS. Dans le cas contraire, si l'arrêté paraît après le 01/01/2024, les agents seront lésés par moins d'actions sociales.

A-Point Budget 2023 :

1) Prestation Etudes Formation (PEEF)

La diminution des montants versés est beaucoup plus forte que l'évolution constatée au niveau des bénéficiaires. L'explication est essentiellement liée au gel de l'équation : 247 189 agents en 2023 contre 255 075 en 2022 soit une baisse de 3.09 % soit 84.2 M€ contre 93.8 M€ en 2022 soit -10.2 %.

2) Prestation enfant en situation de handicap

Le nombre d'agents est en très forte progression : + 7,6 % par rapport à 2022 soit 8282 agents contre 7697 en 2022

3) CESU : Le nombre d'enfants bénéficiaires est en très forte progression : près de 14 % par rapport à 2022. À fin juillet, le C.G.O.S a versé 20,4 M€ au titre du CESU contre 19,3 M€ l'an dernier soit +5,4 %.

4) ASASM (Maladie)

A fin août 2023 91.3 M€ contre 100.9 M€ en 2022 soit -9.4 % soit -9,5 M€ soit une projection de 142.4 M€ sur 2023, donc - 4 % par rapport à 2022

Ce qui est une bonne nouvelle pour l'équilibre de nos actions.

5) Départ en retraite

A fin août 2023, 26.5 M€ contre 21.8 M€ soit + 21.52 % soit + 4.2 M€ soit une projection 2023 de 40.7 M€ soit + 4.7 %

6) Billetterie

Les frais de gestion augmentent significativement + 39.4 %

Jeux Olympiques 870 billets vendus soit 31%, il reste 1926 billets pour 12 disciplines.

B- Proposition budgétaire 2024

Le taux retenu pour 2024 est de + 2% pour les budgets régional et national.

Pour FO ce taux reste prudent mais nécessaire car 2024 sera l'année de

la modification à la hausse des tranches de QF, de l'équation de la PEEF, et d'un abondement de l'enveloppe départ à la retraite. C'est pourquoi FO s'est positionnée sur le taux directeur de 2 %.

Tranches de QF pour 2024 :

Scénario 3 : + 30 pts (+6%)	Nombre de bénéficiaires	%	Écart / 2023	Rang
0-510,00	82 956	14,66%	2,74%	2
510,01<=QF <= 610,00	59 763	10,56%	0,65%	7
610,01 <= QF <= 710,00	73 637	13,01%	0,79%	5
710,01 <= QF <= 810,00	82 318	14,54%	0,24%	3
810,01 <= QF <= 910,00	76 481	13,51%	-0,67%	4
910,01 <= QF <=1 060,00	84 311	14,89%	-1,24%	1
1060,01<=QF<=1300,00	69 547	12,29%	-1,59%	6
> 1 300	36 839	6,51%	-0,94%	8
NC	193	0,03%	-	9
Total	566 045			

Hypothèse de construction du budget national 2024

- ✓ **Prestation individuelle nationale : 312 à 325 M€ répartis comme ci-dessous :**
 - PEEF 100 à 103 M€
 - ASASM 145 à 150 M€
 - Départ retraite 35 à 40 M€
 - Naissance/ Adoption 5 M€
 - Décès 3 M€
 - Congé de solidarité familiale 30 K€
 - Congé de présence parentale 1,9 M€
 - Enfants en situation de handicap 9 M€

- ✓ **Action sociale en partenariat de 25,3 M€ à 27,3 M€**
 - Vacances 20 / 22 M€
 - Culture et loisirs 5 M€
 - Renseignements juridiques 0,3 M€

C-Dévolution de l'enveloppe du don des Hospices Beaune

FO s'est positionnée pour faire bénéficier les régions du reliquat du don. Ce qui n'était pas gagné d'avance, la FHF souhaitait garder cette enveloppe au niveau national pour les futures catastrophes climatiques. FO a argumenté qu'au regard des reprises conséquentes sur les budgets AENR et AER pour combler une partie de leurs déficits 2022, il était préférable de leur allouer ce complément. Nous avons donc été entendus.

La Répartition du solde de l'enveloppe s'effectuera entre les régions selon l'effectif au 31/12/2022 avec un fléchage vers les AENR. Les CPAS supporteront sur leur budget régional les montants liés aux dossiers Covid qui pourraient encore survenir.

Régions	Effectifs au 31/12/2022	Part des effectifs	Montant alloué
Auvergne Rhône Alpes	135 034	14%	73 199,02 €
Bourgogne Franche Comté	57 136	6%	31 371,00 €
Bretagne	61 987	6%	31 371,00 €
Centre Val de Loire	48 354	5%	26 142,51 €
Grand Est	98 472	10%	52 285,01 €
Hauts de France	105 335	11%	57 513,52 €
Île de France et Outre- mer	82 867	8%	41 828,01 €
Normandie	63 901	6%	31 371,00 €
Nouvelle Aquitaine	113 017	11%	57 513,52 €
Occitanie	87 975	9%	47 056,51 €
Pays de la Loire	63 081	6%	31 371,00 €
Provence Alpes Côte d'Azur Corse	78 112	8%	41 828,01 €
TOTAL	995 091	100%	522 850,11 €

Le 18/10/2023,

Les membres nationaux FO du CGOS